



N° 25.19

**Marché d'acquisition de véhicules PL
et équipements adaptés pour la
collecte des déchets ménagers
n° 24.03 - Lot 2 appareil à bras –
Avenant 01**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le bureau dûment convoqué le 23/04/2025
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et les délibérations 20.28 et 25.10
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 30 avril 2025
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 5 Pouvoir : 0.

Excusé : Monsieur MARMONIER Pierre

PRESENTS :

Monsieur CASTAING Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur FAYET Michel
Monsieur FIORINI Patrick
Monsieur ROSET Patrick

Il est exposé :

Par courriel, la société DALBY AURA nous a informés avoir racheté les actifs de la société BENNES MANJOT (titulaire du lot 2 du marché 24.03) depuis le 07/03/2025.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier par avenant 01 les modalités d'exécution du marché cité en objet.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 30 avril 2025 à 16 h 00.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- **ACCEPTE** l'avenant 01 proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant 01 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 30 avril 2025
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées
HEYRIEUX, le 30 avril 2025

Michel FAYET,
Président

